HAL
open science

Les dispositifs de monnaies locales en quête de ressources : entre expérimentation et modèles socio-économiques [= Local currency schemes in search of resources: between experiment and socio-economic models]

Jérôme Blanc, Marie Fare

To cite this version:

Jérôme Blanc, Marie Fare. Les dispositifs de monnaies locales en quête de ressources : entre expérimentation et modèles socio-économiques [= Local currency schemes in search of resources: between experiment and socio-economic models]. Lietaer, Bernard Créer une monnaie complémentaire : manuel à l'usage des citoyen-ne-s, le bord de l'eau, pp.159-184, 2017. halshs-01796266

HAL Id: halshs-01796266

https://shs.hal.science/halshs-01796266v1

Submitted on 19 May 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les dispositifs de monnaies locales en quête de ressources : entre expérimentation et modèles socio-économiques

Jérôme Blanc[1] **et Marie Fare**[2]

Référence de la publication :

Jérôme Blanc et Marie Fare, « Les dispositifs de monnaies locales en quête de ressources : entre expérimentations et modèles socio-économiques », *in* Lietaer Bernard (dir.), *Créer une monnaie complémentaire. Manuel à l'usage des citoyen-ne-s*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2017, p. 159-184.

Cet article est issu d'un rapport rédigé pour la Région Rhône-Alpes en mars 2014 (« Les modèles économiques des monnaies locales complémentaires », 31 p.).

Il a été présenté lors des XIVe Rencontres du Réseau interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire en mai 2014 et a donné lieu à une version plus courte publié dans les Actes de ce même colloque (« Enjeux de l'hybridation des ressources pour les monnaies locales associatives », *in* : Laurent Gardin et Florence Jany-Catrice (dir.), *L'économie sociale et solidaire en coopérations*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, pp. 153-164).

Résumé

Peu de travaux se sont penchés sur la manière dont les dispositifs de monnaies locales se financent, alors même que l'entrée progressive de collectivités et de financeurs privés conduit à interpeller leur « modèle économique ». Ce texte vise précisément à identifier les ressources et les dépenses de ces dispositifs ainsi que ce que ces ressources engagent, autrement dit, la nature du projet lui-même. Il s'agit ainsi d'analyser l'enjeu et les difficultés de l'ajustement entre dépenses et ressources au prisme du projet lui-même. Cela nous conduira à affiner la tripartition usuelle dans les travaux relatifs à l'économie solidaire (économie marchande / non marchande / non monétaire). Nous distinguerons quatre types de ressources : marchandes, redistributives, du don et de la double qualité. A partir de ces types de ressources, nous identifierons trois modèles, construits autour de la domination d'un type de ressources, lié notamment à la place de certains acteurs dans la construction du projet. Nous en analysons les principales conséquences et notamment les effets de retour que les ressources peuvent avoir sur le projet lui-même. L'ensemble conduit à souligner la nécessité d'une coopération des acteurs concernés pour pérenniser ces dispositifs dans le maintien de leur projet politique.

Mots-clés : Monnaies locales, modèle socio-économique, projet politique, hybridation des ressources

Abstract

The way local currency schemes get funded has hardly been studied so far. Yet, the increased role of local governments and private funding challenge their "economic model". This paper aims at identifying the whole set of resources and expenses of these schemes and what is carried with them, that is, the nature of the project itself. How is the project shaped by the search for a balance between expenses and resources? This leads us to refine the usual tripartition of resources in solidarity-based economy (market / non-market / non-monetary economies). We distinguish four types of resources: market resources, redistributive resourses, resources from the gift and resources from the double quality. We then build three models based on the domination of one type of resources, notably linked to the role of specific actors in the construction of the project. We then analyze their main consequences and notably the feedback effects on the project itself. This

[1] UMR Triangle, Sciences Po Lyon, jerome.blanc@sciencespo-lyon.fr

[2] UMR Triangle, Université Lumière Lyon 2, marie.fare@ish-lyon.cnrs.fr

eventually leads to emphasize the need for a cooperation between actors so as to make these schemes financially sustainable while pursuing their political project.

Keywords: Local currencies, socio-economic models, political project, hybridization of resources

Introduction

Les dispositifs de monnaies sociales, locales ou complémentaires ont pris une extension inédite depuis quelques années, en France comme ailleurs en Europe ou dans le monde (voir par exemple Blanc, dir., 2006 ; Kennedy et Lietaer, 2008). Ils sont très divers, tant dans leurs objectifs et impacts, leur architecture (adaptée à ces objectifs), que dans les moyens mobilisés et les démarches mises en place. Ils visent principalement trois objectifs : la territorialisation des activités, la dynamisation des activités locales et la transformation sociétale dans un sens plus soutenable (Fare, 2011).

On s'intéressera ici aux dispositifs français de monnaies locales, qui appartiennent à la troisième génération de dispositifs de monnaies apparus depuis les années 1980. Ils ont émergé à partir de 2010 et, au premier semestre 2014, on en comptait plus d'une vingtaine, ce qui faisait de la France l'un des pays les plus dynamiques en la matière sur la période. Cette dynamique s'est confirmée depuis. Ces dispositifs constituent des monnaies locales et associatives : elles sont mises en œuvre localement à partir d'orientations et de décisions prises, dans une grande autonomie, par des groupes de personnes réunies en association autour d'une visée d'utilité sociale à l'échelle locale ; elles sont aussi commerciales, car elles ont vocation à être acceptées par des prestataires professionnels et elles sont ancrées par un taux fixe sur l'euro, dans lequel les professionnels ont la possibilité de les convertir sous conditions. Au plan international, ces monnaies sont analogues au Chiemgauer et à la plupart des monnaies dites Regio en Allemagne, Suisse et Autriche (Gelleri, 2009 ; Thiel, 2012 ; Volkmann, 2012) ou aux monnaies de villes en transition britanniques (North, 2010 ; Ryan-Collins, 2011).

On connaît de mieux en mieux les modes de fonctionnement et les potentialités de ces monnaies. Des réseaux nationaux et des liens internationaux se tissent qui permettent d'échanger sur les pratiques et qui conduisent à opérer une certaine convergence des systèmes. Les collectivités publiques s'y intéressent de plus en plus (Blanc et Fare, 2013). Quelques banques centrales s'en inquiètent, édictent des règles ou font réaliser des études ou des rapports à leur sujet (en Allemagne, voir le rapport de Rösl, 2006 ; au Brésil, voir la thèse d'une juriste employée par la Banque centrale, Vasconcelos Freire, 2011 ; en Angleterre, voir l'article de Naqvi et Southgate, 2013).

Peu de travaux, cependant, se sont penchés sur la manière dont ces dispositifs se financent, alors même que l'entrée progressive de collectivités et de financeurs privés conduit à interpeller le « modèle économique » de ces dispositifs. Ces financeurs potentiels tendent à imposer la terminologie gestionnaire des « projets » à partir de cette notion de « modèle économique ». La notion de projet renvoie, pour Boutinet, à une « anticipation à caractère opératoire, de type flou, d'un futur désiré ». Appliqué à des dispositifs de management, Bréchet et Schieb-Bienfait (2006) le définissent comme « processus de rationalisation de l'action collective fondé sur l'anticipation ». Cette rationalisation est articulée à des nécessités de régulation de l'action collective (Bréchet et Desreumeaux, 2006), lesquelles sont très visibles dans les projets de monnaies locales : la question des bonnes méthodes de prise de décision et de progression dans le projet, par exemple, y est souvent centrale. Le travail de rationalisation qu'implique tout projet est amplifié par l'usage d'outils gestionnaires tels que les plans d'affaires. Dans ce cadre, l'usage de la notion de « modèle économique » n'est pas neutre ; elle permet de qualifier la manière dont les dispositifs peuvent se pérenniser. Poser la question « quel est le modèle économique de votre projet » sous-entend en effet plus précisément : « quels moyens mettez-vous en œuvre pour que votre projet soit pérenne », avec un sous-entendu plus fort encore : « quels moyens mettez-vous en œuvre pour qu'il devienne autonome financièrement ». Ces dispositifs, qui sont généralement à base associative militante et contestataire, sont alors rattrapés par le langage et les techniques de la rationalisation économique et sont potentiellement soumis à l'idéologie

néolibérale de l'autonomie financière à base de ressources marchandes[3]. Par ailleurs, l'arrivée de financeurs externes conduit aussi à transformer le « modèle économique » en soumettant les dispositifs à une contrainte de professionnalisation, qui engendre à son tour une exigence de ressources. Le texte qui est ici proposé vise précisément à identifier les ressources de ces dispositifs et ce que ces ressources engagent – autrement dit, la nature du projet lui-même.

Cependant, l'analyse des « modèles économiques » des monnaies locales associatives (ci-après, MLA) ne doit pas conduire à adopter une approche purement monétaire. En effet, à l'instar de l'économie sociale et solidaire, l'utilité sociale, voire sociétale, des MLA reste encore peu étudiée et documentée. Par conséquent l'analyse des modèles économiques ne peut être décloisonnée d'une perspective d'évaluation des impacts des MLA ainsi que des coûts évités et de réflexions sur les plus-values sociales, économiques, démocratiques et environnementales des MLA : amélioration du cadre de vie, maintien de commerces et de productions alimentaires de proximité, réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants divers, cohésion sociale, etc. Dit autrement, il s'agirait d'évaluer l'utilité sociale des MLA, c'est-à-dire leur capacité de contribuer à la réduction des inégalités économiques et sociales, la solidarité et à la sociabilité et à l'amélioration des conditions collectives de développement humain durable (Gadrey, 2004). A ce titre, nous privilégierons l'usage la notion de « modèles socio-économiques » pour souligner l'encastrement social et politique de l'activité des MLA.

Cette notion a été développée en 2014 dans un rapport de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA, devenu depuis le Mouvement associatif) proposant une typologie des « modèles socio-économiques » associatifs, qui reprend l'idée d'un double encastrement, politique et social, des associations (Laville et Sainsaulieu, 2013). Ces modèles sont fondés sur trois axes : les « richesses humaines », conduisant à prendre en compte le bénévolat aux côtés du salariat et autres activités rémunérées ; les stratégies d'alliances des associations, conduisant à souligner l'ampleur et la diversité de ces connexions constituant autant de ressources ; les « leviers financiers », plus classiquement considérés (CPCA, 2014). On retiendra ici l'accent mis sur des ressources variées dans leurs origines mais aussi dans leur nature, témoignant de l'hybridation des ressources propre au monde associatif mais qui prend des formes assez différentes selon les cas.

L'étude dont est issu ce texte est basée sur un examen de documents explicitant ressources, projets et valeurs de ces dispositifs : documents en libre accès et documents internes. Des entretiens complémentaires réalisés en 2013-2014 ont permis de préciser l'analyse dans certains cas. Ces dispositifs étudiés sont principalement français, avec quelques éclairages internationaux par comparaison. En tout état de cause, la difficulté de rassembler l'information pertinente rend impossible la production d'une étude exhaustive de l'existant ; même pour certains des cas étudiés, il a été nécessaire de poser des hypothèses afin d'aboutir à des données utilisables.

On commencera par identifier la nature des dépenses engagées et la variété des ressources mobilisées, ce qui conduira à discuter des catégories pertinentes et proposer de raisonner en quadripartition plutôt qu'en tripartition de ressources (I). On pourra alors analyser l'enjeu et les difficultés de l'ajustement entre dépenses et ressources au prisme du projet lui-même (II). Une consolidation de la coopération des acteurs concernés semble nécessaire pour pérenniser ces dispositifs dans le maintien de leur projet politique (III).

3 Pour une analyse des effets de l'emploi du registre du projet sur les monnaies locales associatives, voir Blanc (2015). Cette idéologie se retrouve de façon très claire dans la façon dont la microfinance est soumise à l'injonction d'autonomie financière. Son résultat est pourtant potentiellement destructeur : hausse des taux d'intérêt, concurrence entre institutions de microfinance autour des populations cibles, déplacement progressif de cette cible depuis les plus pauvres vers des catégories moins risquées, produisant une marchandisation du microcrédit, un accroissement du surendettement et au final un « mission drift » remettant en cause les finalités premières de la microfinance.

I. Structure des dépenses et des ressources

1. Les postes budgétaires : l'emploi comme variable d'ajustement

Les coûts de mise en place et de fonctionnement des monnaies locales sont relativement similaires à ceux de n'importe quelle association, avec la spécificité des coûts de fabrication et de gestion de la monnaie. Ils sont bien sûr cependant relatifs aux choix organisationnels et aux ressources détenues. La nature du projet est centrale, ici : les coûts sont liés à la réalisation du projet ; les ressources devraient être, logiquement, compatibles avec le projet et le servir.

Au-delà des frais de fonctionnement, trois grands postes peuvent ainsi mobiliser la plupart des ressources : la fabrication de la monnaie et la gestion du dispositif technique, la communication (en tant que vecteur d'extension du réseau mais aussi de sensibilisation plus large) et, le cas échéant, les salaires (voir Tableau). Leur importance est très variable selon les cas, en fonction notamment de l'ampleur du dispositif, des ressources collectées et les techniques mises en œuvre.

C'est ainsi que quelques milliers d'euros suffisent parfois à démarrer un projet : principalement, le coût de la création et de l'impression des coupons, l'activité nécessaire au projet pouvant être réalisée de manière bénévole au sein de l'association fondatrice, laquelle peut d'ailleurs mobiliser ses propres ressources lorsqu'elle a été créée avant que le projet n'émerge.

Dans le cas de l'heol (Brest), par exemple, le budget de la première année était de 5750 euros, utilisé à 60 % pour l'impression des coupons ; d'autres apports non monétaires, comme le bénévolat, sont valorisés à environ la moitié de ce budget. Le SOL expérimental (c'est-à-dire le projet SOL dès son expérimentation en 2007 ; nous n'incluons pas ici le SOL violette qui constitue une déviation par rapport au projet initial) est au contraire, au bas mot, un projet de plusieurs dizaines de milliers d'euros à mobiliser localement (en plus du lourd financement européen d'origine). Le budget du SOL sur l'agglomération grenobloise a ainsi approché les 100 000 euros en 2007- 2008.

Le choix technique du support monétaire renvoie à la fois à un choix politique sur la nature du projet lui-même mais aussi à un choix économique potentiellement important. En France, la quasi-totalité des dispositifs ont choisi, jusqu'ici, l'impression de coupons papier. Les coûts d'impression sont fonction des ressources, des choix techniques et du degré de sécurisation souhaité. La sécurité des coupons est souvent assurée d'abord par la qualité du papier puis par les techniques d'impression nécessitant de recourir à des imprimeurs spécialisés. Ce papier sécurisé est parfois filigrané, à l'instar de tickets restaurant ou de billets de spectacle. Dans les cas étudiés, le coût d'impression par coupon s'étale de 0,03 euros (Luciole) à 0,11 euros (Commune-mesure) pour du papier de qualité bancaire. Dans ce cas, une association peut lancer sa monnaie avec un coût d'impression de moins de 1000 euros. Cependant, pour du papier plus sécurisé via des codes à bulle et offrant la possibilité d'une traçabilité de la circulation des coupons en les scannant, le coût est autour de 0,30 euros par coupon (Galleco, SOL violette).

Le support électronique a parfois été choisi. Le SOL expérimental en France ou la carte NU aux Pays-Bas ont ainsi été mis en œuvre autour de cartes à puce lues par des terminaux spécifiques. Le coût technique est alors bien plus élevé que les coupons papier. La carte NU a nécessité 180 000 € pour l'implémentation technique (10 000 cartes, 100 terminaux et un serveur central). Le coût technique du SOL expérimental a constitué une partie importante de son coût global au niveau national. La lourdeur de l'outil s'est avérée être un frein important pour sa diffusion. Le choix de la carte à puce a des effets directs sur la façon dont la monnaie peut être diffusée, acceptée et appropriée par les acteurs. L'expérience du SOL expérimental indique qu'un dispositif technique contraignant (il supposait que les commerçants disposent d'un terminal lisant les cartes) est un frein à la diffusion des usages de cette monnaie, en particulier dès lors que les problèmes techniques l'emportent sur les possibilités ouvertes. Pour exemple, une expérimentation exclusivement en monnaie électronique a été tentée dans une ville du nord du Chiemgau (région de Bavière) et l'utilisation en a été plus faible que dans les autres villes où des monnaies papier étaient implantées (Thiel, 2012).

A ce titre, les dispositifs de paiement par téléphones mobiles via des SMS, qui ne requièrent donc ni l'emploi de smartphones ni de terminaux dédiés, ont des potentialités plus importantes : le coût semble modique, pour une facilitation des usages auprès de certains publics. Mais il ne peut être pensé, pour l'instant, que comme

un complément à la monnaie papier. C'est le cas par exemple dans le Brixton pound et le Bristol pound, en Angleterre.

Le papier garde l'avantage d'être directement intégrable dans les représentations et pratiques monétaires des usagers, car il ne bouleverse pas les usages. Il porte aussi une variété d'éléments informatifs et symboliques, bien plus que ce qu'une carte à puce peut porter, sans parler des dispositifs de paiement par téléphone qui ne fournissent pas de support informatif et symbolique visible par tous. Le papier peut aussi être exhibé facilement et parle davantage aux usagers potentiels. Enfin, il permet de réaliser très facilement des paiements combinant monnaie nationale et monnaie locale, alors qu'un paiement partiel par carte ou par téléphone suppose de fractionner le prix à régler. Il est cependant moins aisé de piloter la circulation monétaire papier, alors que les deux autres techniques fournissent d'emblée des outils pour cela.

Le tableau ci-dessous résume les grands postes budgétaires des MLA. Nous n'apportons ni une vision exhaustive des dépenses plausibles, ni d'évaluations chiffrées de ces coûts dans la mesure où ils varient fortement en fonction des ressources mais également selon les modalités organisationnelles choisies par les porteurs du projet. A titre indicatif seulement sont mentionnées des fourchettes de coûts.

Les principaux budgets que nous avons pu analyser indiquent que les moyens humains constituent la principale variable d'ajustement : la gestion et l'animation du dispositif (bénévole ou salarié) et l'ampleur de cette animation résultent des ressources obtenues. Les MLA ayant les budgets les plus faibles, et qui, en majorité fonctionnent sur fonds propres, ne disposent généralement pas de salariés chargés de la gestion et de l'animation du dispositif. Dans ce cas, il s'agit d'une animation bénévole, comme dans les cas de la roue ainsi que la luciole jusqu'en novembre 2013. Néanmoins, même en cas de présence salariée, la part du bénévolat reste importante dans toutes les MLA.

Tableau - Grands postes budgétaires des MLA

Postes budgétaires	**Fourchettes**
Fabrication et gestion de la monnaie	
Monnaie papier : coût d'impression des coupons, coût d'impression des timbres (si monnaie fondante)	Le coût est fonction du papier utilisé, des sécurités présentes sur les coupons, etc.
Monnaie électronique : logiciel, gestion informatique	Le coût dépend du système technique utilisé et de sa mutualisation éventuelle avec d'autres dispositifs
Communication	
Communication (tracts, affiches, etc.)	De quelques euros jusqu'à plus de 20 000 €
Moyens humains	
Salariés	De zéro salarié à quelques équivalent temps plein (ETP)
Autres frais	
Location d'un local et charges associées	D'environ 1 000 € à plus de 4 000 €
Frais de fonctionnement (téléphone, timbres, fournitures, impression, etc.)	Peut atteindre quelques milliers d'euros
Frais bancaires	D'une dizaine à quelques centaines d'euros
Assurances	Quelques centaines d'euros
Frais de déplacement	Peut atteindre quelques milliers d'euros
Dons à des associations	Peut atteindre plusieurs milliers d'euros

2. Des ressources hybridées

La théorisation courante de l'économie solidaire en fait un ensemble d'activités de production, de distribution, d'échange et de financement hybridant des ressources d'origines variées (voir en particulier Laville, 1994/2013 ; Gardin, 2006 et 2013). Partant de Karl Polanyi dont les formes ou principes d'intégration sont reformulés, on distingue en général une économie marchande, une économie non marchande (renvoyant au principe de redistribution et opérée par des acteurs privés mais surtout publics) et une économie non monétaire (renvoyant à la réciprocité et à l'administration domestique) (Laville, 2001, p. 110-111). Le cas des monnaies locales permet de contester la pertinence de la distinction opérée entre ces trois termes dès lors que l'analyse doit porter sur les ressources. Ces termes sont en effet hiérarchisés : en dépit du cadre pluraliste socio-économique défini et affirmé notamment par Laville, la conceptualisation adoptée privilégie le marché : c'est en référence à « l'économie marchande » que se définit « l'économie non marchande », puis en référence à ces deux premières que se définit « l'économie non monétaire ». Or, « l'économie non marchande » peut inclure des formes non monétaires (telle qu'une affectation de locaux à une association par une mairie), et « l'économie non monétaire » telle qu'elle est conceptualisée est tout aussi non marchande que « l'économie non marchande ». Ces catégories posent donc des problèmes théoriques que ne posaient pas les principes d'intégration polanyiens dont elles sont issues ; appliquées à la question des ressources, ces problèmes sont redoublés.

Dans le cas d'une monnaie locale, les ressources marchandes sont constituées d'abord de l'ensemble des frais prélevés sur l'activité monétaire des adhérents : pour l'essentiel, les frais de reconversion de monnaie locale en monnaie nationale par les adhérents autorisés à le faire (en France, ce sont les « prestataires » : producteurs, commerçants, associations…), mais aussi des frais de fonte lorsque celle-ci est mise en œuvre (frais liés à la nécessité pour les porteurs de billets d'acheter, par exemple tous les trimestres, un timbre à coller sur les billets pour continuer à les utiliser). D'autres ressources marchandes peuvent provenir de clients variés : particuliers, entreprises (qui peuvent être d'ESS) mais aussi acteurs publics via l'obtention de marchés publics. Il faut y inclure des prestations réalisées par des employés de l'association, possiblement à la marge de l'activité de l'association.

Quant à « l'économie non marchande », elle n'est pas constituée que d'acteurs publics. Certes, les collectivités territoriales constituent les acteurs clés de ce type de ressources, via des formes de subventionnement. Dans ce premier cas, la ressource non marchande prend une forme monétaire. Mais ces collectivités peuvent aussi soutenir les dispositifs de monnaie locale via des apports non monétaires : par l'accès à des locaux, à des services (par exemple, de communication) ou du matériel, par l'affectation de temps de travail d'employés… Ces formes de soutien public non monétaire restent de l'ordre de la redistribution dès lors que les ressources nécessaires à leur fourniture (comme, par exemple, les recettes permettant de financer les salaires des employés) sont prélevées à l'instar des ressources à partir desquelles les subventions sont versées. Au-delà de ces acteurs publics, des acteurs privés peuvent aussi apporter un soutien non marchand : là encore, sous forme de versements monétaires (cas classique du mécénat), mais cela peut être aussi sous forme non monétaire (comme le mécénat de compétences, par exemple, la fourniture de biens ou l'accès à des services). Le bénévolat n'est donc pas la seule origine de ressources non monétaires.

L'interpénétration de ces modalités d'organisation des interdépendances conduit ici à privilégier une autre terminologie centrée sur les ressources, puisque c'est l'objet de la présente discussion. On peut alors distinguer des *ressources marchandes*, des *ressources redistributives* et des *ressources du don*. La nature des acteurs n'intervient pas dans la définition de ces trois types de ressources : une collectivité publique, par exemple, est susceptible de les fournir toutes trois. Alors que les ressources marchandes renvoient à la contrepartie immédiate de la fourniture d'un bien selon un principe d'équivalence monétaire, les ressources redistributives impliquent un contrat sans que la contrepartie soit fondée sur un principe d'équivalence : le mécénat, par exemple, est une forme de contrat imposant des contraintes formelles sur le bénéficiaire comme la réalisation d'actions de communication, mais il n'y a pas de principe d'équivalence monétaire entre le financement de mécénat et la contrepartie (même s'il peut y avoir un certain rapport de proportion). Enfin, les ressources du don n'impliquent aucun contrat et a fortiori aucune équivalence entre ce qui est donné et ce qui est rendu – lorsque le don s'accompagne d'un contre-don.

Il faut enfin faire une place aux frais d'adhésion : l'association étant constituée par des adhérents, les oublier contredirait la nature même de cette organisation. Or, monétaires par nature, ces frais d'adhésion ne sont réductibles ni à un échange marchand (dans une association, les services fournis aux adhérents peuvent

donner lieu à un règlement marchand par ailleurs), ni à une forme redistributive, ni enfin à un don. Dans le cas des monnaies locales, il semble rare en Europe que les créateurs ne soient pas associatifs : c'est alors une forme d'entreprise sociale comme la CIC (Community Interest Company) en Grande-Bretagne que l'on trouve dans le cas du Brixton Pound et du Bristol Pound – une forme intermédiaire entre la coopérative et l'association. Lorsque le créateur est associatif, la règle semble être la nécessité d'adhérer pour pouvoir utiliser la monnaie ; en France, cette règle est une forme de protection légale car il est reconnu qu'un dispositif de paiement peut être mis en place hors euro dans le cadre fermé d'un réseau limité de membres. Quoi qu'il en soit, les frais d'adhésion renvoient alors au principe de double qualité, spécificité d'un certain nombre d'organisations de l'économie sociale et solidaire. Il faut donc considérer cette *ressource de la double qualité* séparément des trois autres ressources, ce qui présente par ailleurs l'avantage de distinguer l'ensemble des activités reposant sur une double qualité de toutes les autres ne l'intégrant pas. Dans la pratique les frais d'adhésion sont variables selon les dispositifs (à partir de 5 € pour les particuliers et de 20 € pour les prestataires), parfois progressifs ou modulables en fonction de critères comme le chiffre d'affaires, voire négociables. Le cas allemand du Chiemgauer est intéressant car ce gros dispositif n'exige des frais d'adhésion que pour les entreprises-prestataires, ce qui représente pourtant aux alentours de 45 % du budget total.

Le tableau ci-dessous présente la variété des configurations possibles en croisant, pour les monnaies locales, ces quatre types de ressources avec les acteurs et partenaires potentiels.

Tableau - Les ressources possibles pour les dispositifs de MLA selon les acteurs et partenaires potentiels

	Utilisateurs du dispositif	**Partenaires possibles dans le circuit monétaire**		**Organisations et personnes tierces**	
	Les créateurs du dispositif peuvent se trouver parmi eux				
	Adhérents (particuliers, prestataires, collectivités publiques, organisations diverses)	**Collectivités publiques partenaires**	**Banques et entreprises partenaires**	**Soutiens privés divers** (associations, fondations, fonds européens, fournisseurs de la structure organisatrice…)	**Clients divers**
Ressources de la double qualité	Frais d'adhésion	/	/	/	/
Ressources marchandes	Frais d'accès et d'utilisation de la monnaie (fonte, frais de conversion, seigneuriage)	Marchés publics (commande publique)	Frais pour publicité, seigneuriage (placement du fonds de réserve)	/	Prestations, formation… Vente diverses (lot de coupons, touristbox, etc.)
Ressources redistributives	/	Subventions, prix…	Subventions, mécénat…		/
		Accès à des services, du matériel, des locaux, affectation de temps de travail, etc.			
Ressources du don	Bénévolat, dons monétaires et en nature	Dons monétaires et en nature			/

Remarques :

1) Les collectivités publiques, les banques et les fournisseurs peuvent aussi devenir un type spécifique de prestataires adhérents.

2) Dans l'hypothèse où l'émission est couverte intégralement par des réserves en euro placées en actifs financiers, le seigneuriage correspond au rendement du fonds de réserve. Si l'émission est fractionnaire (couverte partiellement seulement par des réserves en euros), le seigneuriage se complète de l'écart entre la valeur des coupons émis et celle de la contrepartie en euros.

3) On peut imaginer des banques créatrices possibles de tels dispositifs, mais ce cas n'a pas encore été observé (s'agissant de monnaies locales convertibles).

4) Les collectivités publiques, qui apparaissent ici comme possibles « créateurs du dispositif » et « partenaires possibles dans le circuit monétaire », peuvent aussi être de simples organisations tierces et extérieures apportant un soutien au dispositif.

II. Trois modèles de dispositifs

La présentation de la structure des ressources et des dépenses des dispositifs de monnaies locales conduit à identifier trois grands modèles, construits autour de la domination de certains types de ressources, liée notamment à la place et au rôle des acteurs correspondant à ces ressources dans la construction du projet (cf tableau ci-dessous). Le projet est prioritairement façonné en fonction des finalités que privilégie ce type d'acteurs, et cela a des effets sur la nature des ressources collectées.

Tableau – Forces, difficultés et enjeux de trois grands modèles de dispositifs

	Modèle dominé par le bénévolat	**Modèle dominé par les subventions**	**Modèle dominé par l'activité**
Ressources	Ressources propres dominantes : ressources de la double qualité et ressources du don	Ressources publiques dominantes : ressources redistributives	Ressources marchandes propres dominantes et ressources de la double qualité
Forces	Force du projet et de l'autonomie politique	Force des ressources et des compétences territoriales des collectivités	Force de l'assise économique permise par l'autonomie marchande
Risques	Risque de l'anecdotique (taille très réduite), de l'enfermement (militant), de l'épuisement (bénévole), risque de frustration des utilisateurs et des prestataires du fait de la faible taille	Risque de l'éloignement (faible participation du public), de la technicité et du déficit de sens	Risque de la soumission aux contraintes marchandes, de la technicité, du déficit de sens
Enjeu	Comment ouvrir à d'autres ressources en maintenant le projet politique ?	Comment combiner participation et dépendance aux subventions ?	Comment maintenir le sens politique du projet ?
Horizon	Atteindre une « taille critique » pour assurer la pérennité	Permettre à la société civile de s'approprier le dispositif ou maintenir son contrôle sur le projet	Faire davantage circuler la monnaie au risque de diminuer les recettes de reconversions
Cas	Déodat, Luciole	SOL alpin, Galléco	Chiemgauer

1. Modèle dominé par le bénévolat

Un projet reposant fortement sur le bénévolat est largement autonome de financements marchands ou publics. La principale coopération d'acteurs à l'œuvre est internalisée par l'adhésion (des prestataires et des usagers) à l'association. Dans ce modèle, on observe un risque d'essoufflement pour un dispositif de taille réduite ne parvenant pas à s'étendre faute de moyens humains. Par ailleurs, l'épuisement rapide du bénévolat peut conduire à mettre en retrait certains objectifs du projet pourtant politiquement importants. Par conséquent l'animation du dispositif risque d'être freinée, conduisant à des difficultés dans la constitution d'un réseau diversifié. La Luciole en Ardèche représente le cas typique d'un fonctionnement fondé sur les ressources non monétaires avec une part prépondérante du bénévolat. En effet, avant de

bénéficier d'une subvention de la région Rhône-Alpes en 2013, 91 % de ces ressources venaient des ressources du don, et plus précisément du bénévolat, correspondant à environ un emploi équivalent temps plein (ETP)[4]. L'aide régionale a permis d'employer une personne à 75 % pour une durée limitée (5,5 mois) et de dépasser les difficultés inhérentes à la domination des ressources du don, mais ce dépassement n'a duré que le temps de la subvention.

On remarque néanmoins que les dispositifs dans lesquels le temps bénévole est le plus lourd ne sont pas forcément ceux qui disposent de moins de ressources monétaires : au contraire, les dispositifs les plus dynamiques rassemblent à la fois un volume important de ressources monétaires et mobilisent fortement le bénévolat. Autrement dit, le modèle dominé par le bénévolat renvoie à des dispositifs globalement peu dynamiques et étendus ; les ressources de la double qualité jouent alors un rôle important dans les ressources monétaires étant donné la faiblesse de celles-ci.

Aujourd'hui, la majorité des monnaies locales françaises s'appuie sur du bénévolat et des dons en nature. Ces ressources sont difficilement valorisables dans leurs activités, comme plus globalement pour les associations. Elles représentent pourtant une ressource non négligeable. Comptabiliser et évaluer ces apports constitue un des enjeux majeurs pour l'ensemble des associations et la possibilité leur en est offerte depuis 1999. Pourtant, et bien que certaines associations évaluent le bénévolat en équivalent temps plein, seule l'une des associations de l'échantillon étudié le valorise dans sa comptabilité.

2. Modèle dominé par les subventions

Dans un projet dominé par des ressources redistributives, les financements viennent en particulier d'institutions et collectivités publiques extérieures au dispositif mais coopérant pour son déploiement. Certaines collectivités territoriales ont commencé à développer des politiques spécifiques, comme la région Rhône-Alpes. Celle-ci a intégré les monnaies complémentaires dans le champ de l'économie de proximité en 2012 et son soutien peut être de l'ordre de 20 à 60 000 euros. Les ressources redistributives peuvent aussi être européennes, à partir de plusieurs programmes. Enfin, des fondations (d'entreprises) et des associations (dont l'association La NEF) se sont aussi avérées importantes dans la collecte de fonds de plusieurs dispositifs. Ces ressources redistributives ont pour vertu principale de rendre possible le recrutement d'un ou plusieurs salariés, ce qui renforce considérablement le potentiel d'extension du dispositif et limite les effets de l'épuisement des bénévoles mais conduit à un risque de dépendance.

Cette dépendance se traduit par une course au renouvellement des subventions, favorisant l'isomorphisme par la soumission à des critères d'éligibilité et la démonstration que l'on entre dans tous les critères classiques de projets associatifs : outils et méthodes dominantes peuvent pénétrer le projet et altérer ses spécificités (Enjolras, 1996). Un autre risque est celui de l'arrêt en cas de renversement de majorité dans les collectivités locales ou territoriales. Pour devenir moins dépendant des ressources redistributives, il faut alors se diversifier et s'orienter vers les ressources marchandes. L'ensemble peut se traduire par la mise en retrait de certains éléments du projet, parmi ceux les plus directement contestables donc politiques.

Au-delà des versements monétaires de subventions, l'accès à des services ou des locaux à titre gratuit peut être essentiel, de même que la mise à disposition de temps de travail par une commune ou une association de quartier. Pour la Mesure, par exemple, les contributions sous cette forme sont évaluées à un peu plus de 10 000 euros par an, sans compter, toutefois, le coût des documents de communication : cela représentait en 2012 environ 28% des ressources totales, monétaires et non monétaires, soit deux fois le bénévolat valorisé. Enfin, une autre contribution volontaire, qui se traduit par un partenariat et l'affectation de personnel, consiste à déléguer une partie de la gestion de la monnaie à une banque : c'est le cas du SOL Violette ou du Galléco qui se sont associés notamment au Crédit Coopératif, chargé entre autres de l'émission et de la conversion de la monnaie locale.

[4] Le bénévolat est ici valorisé à partir d'une approximation du nombre d'heures bénévoles valorisées à dix euros.

3. Modèle dominé par les transactions

Enfin, un projet peut être dominé par les ressources marchandes propres, c'est-à-dire par les ressources obtenues au fil des opérations monétaires des adhérents : frais de conversion, taxe sur les échanges, fonte de la monnaie, publicité pour les prestataires adhérents contre paiement, intérêts du placement du fonds de réserve (souvent faible du fait du choix de placements solidaires), mais également dans le cadre d'activités marchandes externes telles que des activités de conseil, de formation, d'accompagnement de projet de monnaie ou encore de vente de lots de billets à des touristes, etc.

La conversion à l'entrée du dispositif de monnaie locale est autorisée pour tous et elle fait parfois l'objet d'une bonification de l'ordre de 5 % (20 euros donnant accès à 21 unités en monnaie locale). En revanche, la conversion à la sortie est autorisée pour les seuls prestataires et subit une taxe variable (de 1 % pour la luciole à 5 % pour le SOL violette). En outre, il est souvent prévu d'établir un système de fonte. Les recettes qui en résultent sont cependant peu importantes : jusqu'à 10 % du budget total dans le cas du Chiemgauer, mais moins de 0,1 % à Romans, où la lourdeur de la procédure et la faiblesse des recettes a conduit à la suspension de ce système en 2013, au prix de la contestation de certains membres actifs.

Ce troisième modèle dominé par les transactions peut constituer un idéal de stabilisation et d'autonomie car cela permet de ne plus être dépendant de financeurs extérieurs (collectivités ou entreprises) tout en pouvant disposer de ressources permettant la salarisation. Il suppose cependant une extension considérable à la fois du nombre d'usagers mais aussi des opérations qu'ils réalisent, avec le paradoxe, toutefois, que les transactions entre membres ne rapportent rien alors que la reconversion en euros, qui n'est pas signe de dynamisme, fournit des recettes à l'association. Les acteurs peuvent se livrer ainsi à des calculs identifiant les recettes possibles liées à la double qualité, aux transactions et aux conversions, en fonction de l'extension du réseau, voire calculant un point mort. Le BP CIC (Bristol Pound), par exemple, a fait en 2013 l'hypothèse d'une circulation de l'équivalent de 5 millions de livres en bristol pound à un horizon de deux ans, rendant le système autonome d'un point de vue financier grâce aux taxes perçues sur les paiements par SMS et en ligne. Il reste très rare qu'une monnaie atteigne cette taille.

Pour parvenir au point mort, et donc pour attirer davantage de prestataires et d'usagers, le risque existe de devoir affaiblir les valeurs et de dériver vers une logique de fidélisation de la clientèle. Cependant, le cas du Chiemgauer, qui semble le plus proche de ce modèle du fait de sa plus grande extension que les autres dispositifs de même nature, ne semble pas avoir relâché ses principes. Le dispositif parvient à couvrir ses ressources à environ 45 % par les frais liés aux conversions. Il prélève une taxe de reconversion à hauteur de 5 % des montants reconvertis en euros, sachant que 3 % sont ensuite reversés à des associations partenaires. Les 2 % restants de cette taxe sont affectés à la gestion du dispositif. Les ressources de la double qualité fournissent les 45 % supplémentaires au budget total de l'association. Paradoxalement, le poids de ces taxes de reconversion serait diminué si le Chiemgauer circulait davantage : ce n'est que parce qu'il y a des fuites dans le circuit que ces taxes engendrent beaucoup de recettes.

III. Eviter que les ressources fassent retour sur le projet

1. La coopération des acteurs pour éviter les dérives

L'horizon de l'équilibre financier par les seules ressources marchandes semble donc très éloigné des possibilités des dispositifs existants. Pour y parvenir, il faut mobiliser des ressources humaines importantes et le seul bénévolat ne semble pas le permettre : la seule solution semble donc être de mobiliser massivement des financements externes afin de tendre vers un tel équilibre financier dans l'autonomie, ce qui ne s'est pas vu jusqu'ici. En l'état, ce modèle dominé par l'activité est donc inatteignable pour la plupart des monnaies. Ajoutons qu'un tel modèle est contradictoire avec toute forme de coopération avec les institutions présentes sur le

territoire et donc, sur le fond, en contradiction avec l'objectif même de la monnaie locale. L'enjeu des dispositifs actuels est donc d'obtenir des soutiens publics et privés qui leur permettront de monter en charge pour accroître ensuite les ressources propres. Mais il faut alors parvenir à combiner de façon équilibrée différentes ressources pour recruter des salariés tout en évitant les effets délétères de la dépendance dans le modèle dominé par les subventions. Cette voie interpelle le projet militant au cœur d'une monnaie locale. La réalisation du projet suppose des coûts qu'il faut couvrir avec des ressources dont la nature doit être compatible avec le projet.

A ce titre, on peut identifier un double risque de désajustement. Le premier risque concerne l'ajustement douloureux entre le projet et sa réalisation, car les ressources contraignent l'espace de ce qui est réalisable : un manque de ressources conduit à un dispositif très en deçà du projet initial, et donc à des déceptions liées à l'incapacité de stabiliser le projet militant dans des engagements bénévoles ou citoyens. Eviter ce premier risque conduit à un second risque concernant l'ajustement entre le projet et les ressources, car la réalisation souhaitée du projet peut conduire à chercher des ressources non imaginées au départ ou refusées par principe dans un imaginaire militant arc-bouté sur le principe d'autonomie. Ce second risque est donc celui d'un glissement de sens et d'une bifurcation du projet du fait de la nature des ressources, et donc de déceptions liées cette fois au « dévoiement » ou à la « récupération ».

Il semble donc y avoir une tension dans la quête de ressources : les logiques d'expérimentation et d'éducation locale, qui sont au cœur de la logique citoyenne de nombre de ces dispositifs et qui s'inscrivent dans le temps long, se heurte au court-termisme de bien des financements et risquent de ne pas résister à la recherche de financements plus abondants et pérennes.

Plus globalement, et à l'instar de l'ensemble des associations, les monnaies locales sont fragilisées par le contexte socio-économique de raréfaction de leurs ressources. Ces contraintes les conduisent à interroger leur modèle socio-économique mais cela ne doit mener ni à une banalisation, voire à une marchandisation, qui les feraient glisser vers les logiques des entreprises du secteur marchand, ni à une instrumentalisation qui les mènerait à devenir des sous-traitantes des pouvoirs publics. Par conséquent et pour éviter ces écueils, une des voies intermédiaires se situe dans la reconnaissance de la nécessaire hybridation des ressources et de sa pérennité (l'autonomie financière ne constituant pas un horizon pertinent), ainsi que la multiplication des partenariats avec les différents acteurs. Cela pourrait s'illustrer par la transformation des associations porteuses de monnaies locales en sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), ce qui renforcerait la coopération entre les différents acteurs (citoyens, collectivités locales, partenaires privés, etc.) tout en évitant les écueils évoqués ci-dessus, notamment celui du dévoiement ou de la récupération.

2. Développer l'évaluation

En définitive, l'analyse des modèles socio-économiques des monnaies locales devrait être connectée à une évaluation qualitative et quantitative de leurs impacts, de leur utilité sociale et des coûts évités : évaluation de l'amélioration du cadre de vie, du maintien de commerces et de productions alimentaires de proximité, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants divers, des effets sur la cohésion sociale, etc. En somme, il s'agit d'évaluer l'utilité sociale de ces monnaies, c'est-à-dire leur capacité de contribuer à la réduction des inégalités économiques et sociales, la solidarité et à la sociabilité et à l'amélioration des conditions collectives de développement humain durable (Gadrey, 2004).

Cette évaluation pourrait reposer à la fois sur des indicateurs de suivi de la monnaie (taux de conversion, volume de monnaie en circulation), des indicateurs de résultats et d'impacts (cartographie des échanges, qui suppose la traçabilité des transactions pour identifier les pôles de circulation et d'accumulation de la monnaie ; chiffres d'affaires réalisés en monnaie locale) mais également sur le processus (analyser la cohérence des intentions avec les outils mobilisés et les valeurs centrales et les choix organisationnels). Néanmoins, la méthode d'évaluation déployée est primordiale : elle doit résulter d'une construction par la coopération des différents

acteurs. En ce sens, la définition des bénéfices collectifs de l'activité pour la société ou pour un territoire doit résulter d'un processus de délibération incluant l'ensemble des parties prenantes du dispositif afin de co-construire des critères d'évaluation partagé dans la mesure où la définition de l'utilité sociale découle de négociations conventionnelles. C'est à cette condition que la soumission à un impératif de financement public peut être supportable pour le projet porté par les monnaies locales.

Bibliographie

Blanc Jérôme (dir.), (2006), *Monnaies sociales, Rapport Exclusion et liens financiers 2005/06*, Paris: Economica.

Blanc Jérôme (2015), « Contester par projets. Le cas des monnaies locales associatives », *Revue de la régulation*, 2015, n°18, 2e semestre, pp. 1-20.

Blanc Jérôme et Fare Marie (2013), « Understanding the role of governments and administrations in the implementation of community and complementary currencies », *Annals of Public and Cooperative Economics*, 84, no 1, pp. 63–81

Bréchet Jean-Pierre et Desreumaux Alain, (2006), « Le projet dans l'action collective », *in* José Allouche (dir.), *Encyclopédie des ressources humaines*, 2e édition., Paris, Vuibert, pp. 1015-1024.

Bréchet Jean-Pierre et Schieb-Bienfait Nathalie, (2007), « Projets et pouvoirs dans les régulations concurrentielles », *Revue d'économie industrielle*, novembre 2007, nº 113, pp. 9-29.

Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), (2014), *Contribution à l'analyse des modèles socio-économiques associatifs. Typologie des modèles de ressources financières* [Rapport], Paris, CPCA, 24 p.

Enjolras Bernard, (1996), « Associations et isomorphisme institutionnel », *RECMA, Revue internationale de l'économie sociale*, n°261, pp. 68-76.

Fare M. (2011), *Les conditions monétaires d'un développement local soutenable : des systèmes d'échange complémentaire aux monnaies subsidiaires*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Gadrey Jean, (2004), *L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire. Une mise en perspective sur la base de travaux récents* [Rapport], Paris, DIES et MIRE, 136 p.

Gardin Laurent, (2006), *Les initiatives solidaires: la réciprocité face au marché et à l'Etat*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 190 p.

Gardin Laurent, (2013), « L'approche socio-économique des associations », J.-L. LAVILLE et C. HOARAU (dir.), *La gouvernance des associations. Économie, sociologie, gestion*, Toulouse, Érès, p. 115-135.

Gelleri Christian (2009), "Chiemgauer Regiomoney : Theory and Practice of a Local Currency", *International Journal of Community Currency Research*, 13, pp. 61-75.

Kennedy Margrit et Lietaer Bernard (2008), *Monnaies Régionales : de nouvelles voies vers une prospérité durable*, Paris : Editions Charles Léopold Mayer, 247 p.

Laville Jean-Louis et Sainsaulieu Renaud, (2013), *L'association: sociologie et économie*, Paris, Pluriel, 437 p.

Laville Jean-Louis, (2001), « Les raisons d'être des associations », *in Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte, Syros, coll. « Recherches », pp. 61-140.

Laville Jean-Louis, (2013), *L'économie solidaire: une perspective internationale* (éd. originale 1994), Paris, Pluriel, 383 p.

Naqvi Mona et Southgate James, (2013), « Banknotes, local currencies and central bank objectives », *Bank of England Quarterly Bulletin*, Q4, pp. 1-9.

North Peter (2010), *Local Money*, Totnes : Green Books, 192 p.

Rösl Gerhard (2006), "Regional currencies in Germany - local competition for the Euro?" Deutsche Bundesbank Discussion Paper, Series 1 : Economic Studies, Frankfurt, No 43/2006, 63 p.

Ryan-Collins Josh (2011), "Building Local Resilience: The Emergence of the UK Transition Currencies", *International Journal of Community Currency Research*, vol. 15, pp. 61-67.

Thiel Christian (2012), "Moral Money – The action guiding Impact of Complementary Currencies. A Case Study at the Chiemgauer Regional money", *International Journal of Community Currency Research*, vol. 16, Special Issue, pp. 91-96.

Vasconcelos Freire Marusa (2011), *Moedas Sociais: Contributo em prol da elaboração de um marco legal e regulatório para as moedas sociais circulantes locais no Brasil*, p.

Volkmann Krister (2012), "Solidarity economy between a focus on the local and a global view", *International Journal of Community Currency Research*, vol. 16, Special Issue, pp. 97-105.